



FONDS À REVENU FIXE

FONDS D'OBLIGATIONS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES VISION RBC

Le 30 juin 2022

Gestionnaire de portefeuille RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA)

Le conseil d'administration de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a approuvé ce rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds en date du 9 août 2022.

Remarque à l'égard des déclarations prospectives

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives sur le fonds, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le fonds. Les termes « peut », « pourrait », « devrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du fonds. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le fonds et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives relatives au fonds en raison, notamment, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

La liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres. Toutes les opinions prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi sans aucune responsabilité légale.

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires complets ni les états financiers annuels complets du fonds. Vous pouvez obtenir les états financiers gratuitement, sur demande, en appelant au 1 800 668-FOND (3663), en nous écrivant à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., C.P. 7500, succursale A, Toronto (Ontario) M5W 1P9 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.rbcgam.com/documentsreglementaires ou le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les porteurs de titres peuvent également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle du fonds.



ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Objectif et stratégies de placement

Le fonds vise à générer un revenu régulier et une stabilité du capital en investissant principalement dans divers titres à revenu fixe émis par les gouvernements et des sociétés du Canada, à l'exception de titres d'émetteurs dont les activités sont directement liées à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Dans le cadre de son processus de placement, le fonds commence par exclure les émetteurs faisant partie de deux listes d'exclusion. Ces listes déterminent dans quels placements le fonds peut investir. La première liste d'exclusion est établie d'après l'indice Carbon Underground 200, qui comprend les 100 principales sociétés ouvertes du secteur du charbon et les 100 principales sociétés ouvertes du secteur du pétrole et du gaz à l'échelle mondiale. Ces sociétés sont classées selon les émissions potentielles de carbone des réserves qu'elles ont déclarées. RBC GMA s'est associée à Sustainalytics pour dresser la seconde liste d'exclusion, qui comprend des sociétés qui, directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'une participation significative dans une filiale), tirent des revenus d'un des secteurs suivants, ou exercent leurs activités dans l'un de ces secteurs : i) exploration et extraction de pétrole et de gaz dans l'Arctique; ii) exploration, production, raffinage, transport et/ou stockage de pétrole et de gaz naturel; iii) extraction de sables bitumineux, de gaz de schistes et/ou de charbon thermique; iv) prestation de services de stockage, de transport, d'exploitation minière et de raffinage de charbon thermique. Le fonds exclut également les sociétés dont les revenus proviennent à hauteur d'au moins 10 %, directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'une participation significative dans une filiale), de la fabrication de produits et de la prestation de services sur mesure soutenant l'exploration, la production, le raffinage, le transport et/ou le stockage de pétrole et de gaz; ou de l'énergie générée par le charbon thermique, selon la définition de Sustainalytics. Par la suite, RBC GMA applique sa méthode de placement multidisciplinaire pour sélectionner ses titres en portefeuille. Ce processus tient compte des principaux facteurs en matière d'environnement, d'enjeux sociaux et de gouvernance (ESG) afin que la surveillance et la gestion de ces enjeux par les émetteurs soient considérées dans la sélection des titres.

Sustainalytics fournit mensuellement à RBC GMA une liste d'émetteurs à exclure selon les critères d'exclusion du fonds. Chaque semestre, Sustainalytics évalue les placements du fonds selon ces critères.

Résultats

Au 30 juin 2022, la valeur liquidative du fonds s'élevait à 55 M\$.

Au cours du dernier semestre, les parts de série A du fonds ont reculé de 12,4 %. Le rendement du fonds est calculé après déduction des frais et des charges. Les ratios des frais de gestion sont indiqués dans le tableau des Faits saillants financiers, et les rendements des autres séries du fonds figurent sous Rendement passé. Ces rendements peuvent varier en fonction des frais de gestion et des charges de chaque série.

Les obligations d'État ont enregistré leur pire performance pour un premier semestre depuis 1980 par suite de la forte hausse des rendements induite par un niveau d'inflation jamais vu depuis quarante ans. Les grandes banques centrales ont réagi en ouvrant la voie à une transition d'une longue période marquée par une faible inflation et des taux d'intérêt particulièrement faibles vers une période où les taux devront être suffisamment élevés pour contrer

l'inflation. Par ailleurs, les questions d'ordre géopolitique ont pesé durant la période, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février ayant exacerbé la hausse des prix de l'énergie et les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La Banque du Canada a relevé le taux du financement à un jour à 1,50 %, contre 0,25 % au début de l'année, afin de lutter contre l'inflation.

Le fonds était positionné de manière à être moins sensible à la hausse des taux d'intérêt que le marché des obligations dans son ensemble, et cette orientation a contribué à protéger la performance du portefeuille contre une partie de la baisse correspondante du prix des obligations au cours de la période. La préférence du gestionnaire de portefeuille pour les obligations de sociétés et les obligations provinciales de qualité supérieure, qui offrent de meilleurs rendements que les obligations d'État du Canada, a également contribué au rendement du fonds.

Le taux de rotation du portefeuille est généralement élevé pour ce fonds, puisque le gestionnaire de portefeuille tente de générer de meilleurs rendements grâce à la sélection active de titres et à l'optimisation de la durée des placements.

Sustainalytics a effectué un examen des placements du fonds durant le premier semestre de 2022. Les placements ont été évalués selon les critères élaborés par RBC GMA en consultation avec Sustainalytics, à savoir l'environnement, les enjeux sociaux et la gouvernance (ESG). Tous les placements du fonds ont été jugés admissibles à l'issue du dernier examen. Pendant le premier semestre de l'année, aucune société n'a été retirée du fonds en raison du non-respect des critères d'ESG.

Événements récents

Compte tenu du fort degré d'incertitude qui pèse actuellement sur le marché, le gestionnaire de portefeuille reste prudent. Il s'emploie, par exemple, à améliorer progressivement la qualité des actifs du fonds en prenant ses bénéfices sur bon nombre de positions qui ont enregistré d'excellents résultats pour investir le produit dans des placements relativement plus sûrs et atténuer ainsi les effets potentiels d'une volatilité future. Le fonds est donc bien positionné pour résister aux épisodes de faiblesse du marché et pour tirer parti d'éventuelles occasions intéressantes de placement.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale ») et le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes du fonds, détient le titre de propriété à l'égard des biens du fonds pour le compte des porteurs de parts, lui fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte, en contrepartie de quoi le fonds lui verse des frais de gestion. Le fonds verse des frais d'administration fixes à RBC GMA. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation du fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts du fonds. RBC GMA, à titre de fiduciaire, reçoit des honoraires du gestionnaire à partir des frais d'administration fixes qu'il perçoit du fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis au fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations



bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Le fonds a également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services au fonds dans le cours normal de leurs activités sont présentées ci-après.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Ltée sont les placeurs principaux du fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts de celui-ci. Les courtiers peuvent recevoir une commission de suivi en fonction de la valeur totale des placements de leurs clients dans certaines séries de parts du fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI) ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres du fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts du fonds. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par le fonds.

Dépositaire

RBC SI est le dépositaire du fonds et détient l'actif de celui-ci. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à partir des frais d'administration fixes qu'il perçoit du fonds.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où le fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, le fonds s'est appuyé sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable du fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA et iv) donner un résultat juste et raisonnable pour le fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le fonds et ont pour objet de vous aider à en comprendre la performance financière pour le dernier semestre (clos le 30 juin 2022) et les cinq derniers exercices ou périodes écoulées depuis sa création. Ces données proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du fonds.

Évolution de l'actif net par part (en dollars)

Pour l'exercice clos/ la période close	Actif net à l'ouverture	Augmentation (diminution) liée aux activités ¹					Distributions annuelles ²					Actif net à la clôture
		Total des revenus (perte)	Total des charges	Gains (pertes) réalisés	Gains (pertes) latents	Total	Revenu (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Rembour- sement de capital	Total	
Série A												
30 juin 2022	9,71	0,12	(0,05)	(0,30)	(0,94)	(1,17)	(0,07)	–	–	–	(0,07)	8,44
31 déc. 2021 ³	10,00 [†]	0,20	(0,10)	(0,05)	0,14	0,19	(0,06)	–	–	–	(0,06)	9,71
Série D												
30 juin 2022	9,70	0,12	(0,03)	(0,30)	(0,91)	(1,12)	(0,09)	–	–	–	(0,09)	8,43
31 déc. 2021 ³	10,00 [†]	0,14	(0,06)	(0,03)	0,58	0,63	(0,11)	–	–	–	(0,11)	9,70
Série F												
30 juin 2022	9,70	0,12	(0,02)	(0,29)	(0,94)	(1,13)	(0,09)	–	–	–	(0,09)	8,43
31 déc. 2021 ³	10,00 [†]	0,18	(0,05)	(0,04)	0,26	0,35	(0,12)	–	–	–	(0,12)	9,70
Série O												
30 juin 2022	9,70	0,12	–	(0,30)	(0,90)	(1,08)	(0,11)	–	–	–	(0,11)	8,43
31 déc. 2021 ³	10,00 [†]	0,22	–	(0,05)	(0,04)	0,13	(0,16)	–	–	–	(0,16)	9,70

¹ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au cours de la période. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et de l'actif net par part à la clôture.

² Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds ou sont versées en trésorerie.

³ Depuis le 14 janvier 2021.

[†] Valeur liquidative par part au moment du placement initial.

Ratios et données supplémentaires

Au	Valeur liquidative par part (en dollars)	Valeur liquidative (en milliers de dollars)	Nombre de parts en circulation (en milliers)	Ratio des frais de gestion (%) ¹	Ratio des frais de gestion avant prise en charge (%) ¹	Taux de rotation du portefeuille (%) ²	Ratio des frais d'opérations (%) ³
Série A							
30 juin 2022	8,44	5 702	676	1,04	1,04	183,53	–
31 déc. 2021 ⁴	9,71	4 955	510	1,06	1,06	174,77	–
Série D							
30 juin 2022	8,43	2 208	262	0,58	0,58	183,53	–
31 déc. 2021 ⁴	9,70	1 790	185	0,58	0,58	174,77	–
Série F							
30 juin 2022	8,43	4 974	590	0,49	0,49	183,53	–
31 déc. 2021 ⁴	9,70	3 341	345	0,51	0,51	174,77	–
Série O							
30 juin 2022	8,43	42 006	4 980	0,02	0,02	183,53	–
31 déc. 2021 ⁴	9,70	32 613	3 362	0,02	0,02	174,77	–

¹ Le ratio des frais de gestion est fonction des charges directes facturées au fonds et de la part proportionnelle des charges des fonds sous-jacents, s'il y a lieu, au cours de la période considérée, à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transactions, et s'exprime en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. RBC GMA peut, à son gré et sans en aviser les porteurs de parts, renoncer à certaines charges d'exploitation, ou les prendre en charge. Le ratio des frais de gestion tient compte de certaines charges d'exploitation absorbées ou prises en charge par RBC GMA, tandis que le ratio des frais de gestion avant prise en charge indique le ratio des frais de gestion avant cette renonciation ou cette prise en charge.

² Le taux de rotation du portefeuille du fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le fonds au cours de l'exercice visé sont importants et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds. Le taux de rotation du portefeuille ne s'applique pas aux fonds du marché monétaire.

³ Le ratio des frais d'opérations s'entend du total des commissions et des autres coûts de transactions du fonds et de la part proportionnelle des coûts des fonds sous-jacents, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Ce ratio ne s'applique pas aux opérations visant des titres à revenu fixe.

⁴ Depuis le 14 janvier 2021.



FAITS SAILLANTS FINANCIERS (suite)

Frais de gestion et d'administration

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels suivants, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds. Les frais de gestion, la ventilation des services reçus en contrepartie des frais de gestion (en pourcentage des frais de gestion) et les frais d'administration pour chaque série se présentent comme suit :

	Frais de gestion	Ventilation des services		Frais d'administration
		Distribution	Autres*	
Série A	0,90 %	56 %	44 %	0,05 %
Série D	0,50 %	30 %	70 %	0,05 %
Série F	0,40 %	—	100 %	0,05 %
Série O	s.o.	s.o.	s.o.	0,02 %

Série O – Le fonds ne paie aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

* Comprend tous les frais liés aux services de gestion, de fiduciaire, de conseils en placement et d'administration générale ainsi qu'aux services rapportant un bénéfice.

RENDEMENT PASSÉ

L'information sur le rendement suppose que les distributions du fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du fonds, et que le rendement serait inférieur si les distributions n'étaient pas réinvesties. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais optionnels ou des impôts exigibles, qui auraient pour effet de le réduire. Le rendement passé du fonds n'est pas nécessairement une indication de son rendement futur. Un fonds qui existe depuis plus de 10 ans ne peut présenter que le rendement des 10 dernières années.

Rendement annuel (%)

Le graphique à bandes illustre le rendement du fonds pour chacun des exercices présentés et fait ressortir la variation du rendement du fonds d'un exercice à l'autre. Il présente, sous forme de pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse, à la clôture de l'exercice ou de la période intermédiaire, d'un placement effectué le premier jour de chaque exercice.



Série D (%)



Série F (%)



Série O (%)



Les parts de série A, de série D, de série F et de série O sont offertes aux porteurs de parts depuis le 22 janvier 2021.

Nous ne présentons pas la date de création des séries offertes depuis plus de 10 ans.

Pour les exercices clos les 31 décembre et le semestre clos le 30 juin 2022.



APERÇU DU PORTEFEUILLE

(compte tenu des produits dérivés, le cas échéant)

Au 30 juin 2022

Répartition des placements

	% de la valeur liquidative
Obligations provinciales et municipales	32,1
Obligations fédérales	29,5
Obligations de sociétés	29,4
Obligations étrangères	2,6
Trésorerie/Autres	6,4

Les 25 principaux titres

	% de la valeur liquidative
Obligation du gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} août 2024	9,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,1
Obligation du gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 ^{er} mars 2027	5,0
Obligation du gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} juin 2032	3,5
Province d'Ontario, 4,600 %, 2 juin 2039	2,7
Province d'Ontario, 2,250 %, 2 déc. 2031	2,5
Province d'Ontario, 5,600 %, 2 juin 2035	2,5
Fiducie du Canada pour l'habitation n ^o 1, 1,250 %, 15 juin 2026	2,5
Obligation du gouvernement du Canada, 1,750 %, 1 ^{er} déc. 2053	2,4
Province d'Ontario, 3,500 %, 2 juin 2043	2,2
Province de Québec, 3,500 %, 1 ^{er} déc. 2045	2,2
Bruce Power LP, 3,969 %, 23 juin 2026	2,1
Province d'Ontario, 3,750 %, 2 juin 2032	2,1
Ontario Power Generation, Inc., 2,893 %, 8 avr. 2025	2,0
Corporation Cameco, 4,190 %, 24 juin 2024	1,8
Province d'Ontario, 1,350 %, 2 déc. 2030	1,7
Province d'Alberta, 3,100 %, 1 ^{er} juin 2050	1,6
Province d'Ontario, 2,150 %, 2 juin 2031	1,5
Fiducie du Canada pour l'habitation n ^o 1, 1,550 %, 15 déc. 2026	1,4
Lower Mattagami Energy LP, 2,307 %, 21 oct. 2026	1,3
Hydro One Inc., 2,230 %, 17 sept. 2031	1,3
Obligation du gouvernement du Canada, 0,250 %, 1 ^{er} mai 2023	1,2
Ontario Power Generation, Inc., 3,215 %, 8 avr. 2030	1,2
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 9 sept. 2025	1,2
Obligation du gouvernement du Canada, 1,000 %, 1 ^{er} sept. 2026	1,2
25 principaux titres	62,3

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes du fonds; une mise à jour trimestrielle est disponible à l'adresse www.rbcgam.com/documentsreglementaires.